

## Conditions Générales de vente

Le camping est ouvert du 1er mai au 30 septembre avec une permanence 24h/24. Nous n'avons ni mobil-home, ni chalet dans le camping. La date d'ouverture des réservations est indiquée sur le site et possible jusqu'au 30 juin pour les emplacements nus et 31 août pour les locatifs. Les arrivées et solde de séjour doivent impérativement s'effectuer pendant les horaires d'ouverture de la réception.

Afin de pouvoir bénéficier des prestations proposées par le camping, il est impératif de lire et accepter les présentes conditions générales. Tout séjour au sein du camping implique l'acceptation sans réserve de ces conditions.

Le Camping du Cap de l'Homy propose :

- une aire de camping-cars,
- un terrain de camping pouvant accueillir des tentes, camping-cars, vans et caravanes,
- des lodges nature.

Les double-essieu (caravanes, camping-cars...) et les équipements poids lourds, ne sont pas compatibles avec la nature du sol.

### 1. Aire de camping-cars (non réservable) :

Le forfait de base comprend un emplacement nu avec 1 ou 2 personnes. Branchement électrique de 6A inclus. 6 personnes maximum en tout (supplément tarifaire) sur l'emplacement (enfants et bébé inclus). Sur un emplacement « aire de camping-cars », il n'y aura pas plus d'1 véhicule par place.



Sont tolérés :

- Les remorques supplémentaires mais sont à signaler à la réception pour accord,
- Les pop-up roofs des vans (avec accès intérieur),
- Les stores/marquises ainsi que tonnelles sans paroi verticale et sans moustiquaire.



Sont interdits :

- Les caravanes
- Les véhicules supplémentaires (sauf 2 roues),
- Les tentes : tentes adossées au véhicule, tentes sur toit avec accès par l'extérieur, tentes pour chien, tentes-jouet, tentes de stockage, tentes abri-solaire...
- Auvents, bâches, parois verticales (y compris moustiquaires...), paravents,
- Les cuisines extérieures.

En cas de doute sur votre équipement, consultez la réception.

Un sanitaire est dédié à l'aire de camping-cars. Un kiosque à vaisselle et une borne de services sont également à disposition et inclus dans le forfait.

## **2. Emplacements camping (tentes et caravanes/camping-cars) :**

Le forfait de base<sup>(1)</sup> comprend un emplacement nu avec 1 ou 2 personnes.

Sur un emplacement tente, il n'y aura pas plus de 3 installations (petites tentes) et une voiture légère

Sur un emplacement caravane, il n'y aura pas plus d'une caravane ou un véhicule à usage d'hébergement<sup>(2)</sup>, une petite tente et une voiture. (En accord avec le camping, des petites tentes supplémentaires – dans la limite du raisonnable et des consignes sécurité - peuvent être installées, des suppléments tarifaires seront appliqués si personnes supplémentaires) Sur TOUS les emplacements il n'y aura pas plus de 6 personnes, enfants et bébés compris. Une voiture supplémentaire par emplacement (supplément facturé) peut être tolérée (à condition que les deux voitures logent sur l'emplacement sans gêner la circulation). Tout véhicule (y compris ceux stationnant sur le parking) doit être signalé à la réception (immatriculation et dates de séjour), ainsi que tous les mouvements de personnes.

*(1) L'accès à la borne de services située dans l'aire de camping-cars est inclus dans les forfaits camping et camping-car.*

*(2) un véhicule à usage d'hébergement = servant de couchage*

## **3. Les locations de Lodges Nature et bungalow (sur réservation) :**

Location à la semaine, du samedi 17h au samedi 10h, du mercredi 17h au mercredi 10h (consultez les tarifs et périodes de location), avec un maximum de 5 personnes par location. Sont strictement interdits sur la zone locative et dans les hébergements :

- Les animaux
- 2ème voiture, camping-car, van ou véhicule aménagé
- Tentes...

L'arrivée se fait à partir de 17h00 et pendant les horaires d'ouverture de la réception.

Le départ se fait, après l'état des lieux, entre 8h30 (9h en mai) et 10h00, le samedi ou le mercredi du départ, ou pendant les horaires d'ouverture de la réception si départ anticipé.

Pour le remplacement du petit matériel qui serait manquant ou détérioré une caution sera retenue en plus du montant du séjour (voir tarifs). Le client peut également remplacer lui-même l'objet cassé ou abîmé par le modèle équivalent qu'il trouvera dans le commerce. En cas de dégradation plus lourdes, le montant des réparations pourra être réclamé au locataire sur présentation de la facture de réparation.

La fourniture en gaz et en électricité du lodge sont inclus dans le prix de la location.

## **4. Réservations**

Frais de dossiers : 30 €

Deux tiers d'emplacements nus et 15 locatifs sont disponibles à la réservation :

Les réservations (voir date d'ouverture sur le site internet) sont possibles jusqu'au 30 juin pour les emplacements camping et jusqu'au 31 août pour les locatifs.

Les réservations doivent être effectuées par la personne majeure qui sera titulaire de l'emplacement et présente sur cet emplacement pendant toute la durée du séjour : il est donc interdit de réserver pour une tierce personne. En effet, pour notre gestion le système est le suivant : une réservation = 1 famille = 1 emplacement = 1 paiement. Effectuez votre demande de réservation sur notre site internet, via notre module dédié. Nous ne prenons les réservations ni par téléphone ni par mail, ni par courrier.

Pour effectuer une réservation :

1. Saisissez toutes les informations demandées notamment le nombre de personnes et matériel (très important pour l'attribution d'une place adéquate),
2. Vous visualiserez directement en ligne le coût du séjour (selon les informations que vous aurez saisies), *Il appartient au client de vérifier l'exactitude des informations saisies dans son formulaire de demande de réservation (nombre de personnes, catégorie de place, dates de séjour, prix...) et de corriger d'éventuelles erreurs avant de confirmer son acceptation par le paiement de l'acompte.*
3. Après envoi de votre demande, un email d'accusé/réception vous sera adressé automatiquement,
4. Votre demande sera traitée par le camping (délai de traitement environ 3 semaines pour janvier-février, période chargée) :
  - elle pourra être refusée si le camping est complet pour la période ou si l'équipement est incompatible avec la catégorie de places restantes
  - si elle est acceptée, vous recevrez un devis rappelant les dates de séjour et le numéro de la place/bungalow/lodge attribué(e). Les modalités de paiement de l'acompte y seront également indiquées,
5. Pour valider le devis et donc votre réservation, vous devrez procéder au paiement :
  - en ligne (hyperlien fourni sur le devis) – vérifiez avec votre banque la compatibilité Secure 3D de votre carte bancaire.
  - par chèque (chèque français uniquement).



**NB :**

- Il n'est pas possible de payer par IBAN.
- Les places de camping sont attribuées en fonction du planning de réservation, de vos dates de séjour et du nombre de personnes (pas en fonction de la taille de votre équipement).
- Attention : le paiement de l'acompte vous engage. Il constitue un contrat établi entre le camping et le client, aucun changement de place/de locatif n'est possible après paiement de l'acompte. Avec une réservation, vous engagez à payer pour toutes les nuitées réservées. Aucun remboursement autre que les cas de remboursement prévus dans nos conditions générales de vente ne sera possible.

## 5. Places de passage (non réservables)

Il est possible d'obtenir une place de passage, sous réserve de disponibilité. Ces places sont également attribuées :

- selon le type de matériel (pas selon sa taille)
- le nombre de personnes
- et par ordre d'arrivée à la réception.

Le titulaire de la place (personne majeure), doit, pour ce faire, se présenter **lui-même** à la réception du camping avec sa pièce d'identité et celle de chaque participant ainsi que l'immatriculation de son véhicule. **Il est interdit de prendre une place pour le compte d'une tierce personne.**

## 6. Les tarifs

Les tarifs sont votés par le conseil municipal de la commune de Lit et Mixe. Ils sont indiqués en TTC et sont affichés à la réception et sur notre site internet. La taxe de séjour, votée par la communauté de commune Côte Landes Nature est payable en plus des tarifs indiqués.

Les tarifs incluent l'accès aux sanitaires, à l'aire de jeux, l'aire de service, l'eau chaude. Des frais supplémentaires s'appliquent pour les rubriques détaillées dans le tarif (exemple : personne supplémentaire – dans les limites autorisées – animaux...)

Une caution sera demandée : pour le prêt d'une prise européenne, la location d'un frigo, l'utilisation d'un casier de recharge téléphone, la location d'un lodge... Elle sera facturée en cas de dégradation, casse, perte de clés....

## 7. Les paiements à effectuer :

### 7.1. Conditions de Vente :

Frais de dossiers.....30€<sup>(3)</sup>

Acompte réservation.....25%<sup>(4)</sup> sur le montant total (TTC) du devis établi (Hors Taxe de Séjour).

Par le paiement, vous avez ainsi accepté les conditions de vente. Le règlement s'effectuera :

- par paiement sécurisé en ligne (hyperlien communiqué sur le devis)
- ou par chèque bancaire français<sup>(1)</sup>.

Une facture d'acompte vous sera envoyée par e-mail ou courrier sur demande.

*(1) Les chèques sont à effectuer à l'ordre du Régisseur des recettes du camping du cap de l'HomY*

### 7.2. Solde de tout compte (paiement sur place à la fin du séjour) :

Il comprend le solde du séjour et les personnes et/ou voiture supplémentaires et les taxes de séjour : Vous pourrez régler :

- en espèces,
- par carte bancaire (Maestro, Mastercard, Visa, Visa Electron...).
- Les cartes American Express ne sont pas acceptées.
- ou chèque bancaire français(1).

Pour les séjours réservés (emplacements camping et lodges) : si vous décidez de partir avant la fin du séjour, ou pour le cas d'un départ anticipé à l'initiative du responsable du camping ou de son représentant, vous devrez payer toutes les nuitées réservées (et donc payer votre séjour jusqu'à la fin de votre réservation).

Dans tous les cas, les paiements par virement ou IBAN ne sont pas possibles.

#### 7.2.1. Pour les emplacements :

Le paiement doit se faire de préférence la veille de votre départ ou le jour même avant 12h .

#### 7.2.2. Pour les locations :

Le paiement se fera après état des lieux, entre 08h30 (9h00 en mai) et 10h00 le mercredi ou le samedi du départ ou pendant les horaires de la réception en cas de départ anticipé (consultez la réception).

Vous devez, au plus tard, la veille de votre départ, prendre rendez-vous à la réception pour l'état des lieux de sortie. Cet état des lieux se fait une fois que l'occupant a vidé ses affaires du locatif et a fini de le nettoyer. Créneaux possibles d'état lieux : de 8h30 (9h00 en mai) à 10h toutes les 10 minutes.

### **7.3. Annulation et cas de remboursement :**

#### ➤ **Annulation du fait du client :**

(3) Les frais de dossiers ne peuvent en aucun cas être récupérés par le client.

(4) L'acompte peut être récupéré par le client en cas d'annulation :

- si le client fournit un justificatif par courrier recommandé avec A.R. dans le délai imparti (voir ci-dessous)  
Exemples de justificatifs : certificat médical signé et tamponné par le médecin, certificat de sinistre, déclaration d'accident).
- et si la demande d'annulation (réception du dossier de remboursement avec les justificatifs.) intervient au moins 1 mois avant la date d'arrivée (date de début de la réservation), cachet de La Poste faisant foi.  
Exemple : Si la réservation commence le 20 juillet, il faut que le cachet de La Poste soit au plus tard le 20 juin.

Pour faciliter la démarche, veuillez prendre contact par mail avec la Réception du camping pour connaître les documents nécessaires à la constitution du dossier de remboursement (dossier à compléter, RIB, certificats...). Ces pièces justificatives sont indispensables pour la validation du remboursement par le Trésor Public.

#### ➤ **Annulation du fait du camping :**

Le Camping se réserve le droit d'annuler votre séjour pour des cas de forces majeures ou fortuits qui pourraient nuire à la sécurité des participants. Sauf en cas de force majeure pour des raisons de sécurité, le client sera intégralement remboursé des sommes versées conformément à l'article R132-2 du code de la consommation. Cependant, cette annulation ne pourra pas donner lieu au versement de dommages et intérêts. En cas d'expulsion pour non-respect du règlement ou des CGV, aucun remboursement ne sera effectué.

#### ➤ **Droit de rétractation :**

Conformément à l'article L.121-19 du code de la consommation, Le camping informe ses clients que la vente de prestations de services d'hébergement fournies à une date déterminée, ou selon une périodicité déterminée, n'est pas soumise aux dispositions relatives au délai de rétractation de 14 jours.

## **8. Règlement du Camping et autres documents contractuels**

En confirmant sa réservation, le client reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur du camping et de l'intégralité des documents contractuels auxquels il est soumis dans le cadre de sa location de parcelle ou de locatif. Il accepte les termes de ce règlement et reconnaît son caractère contractuel. Il s'engage pour lui et ses ayants-droits à respecter les termes du règlement. En cas d'infraction grave ou répétée audit règlement, le camping pourra résilier la location sans dédommagement comme indiqué au règlement intérieur. En cas d'infraction pénale, le camping pourra faire appel aux forces de l'ordre et/ou interrompre le séjour du client sans dédommagement. Sont notamment concernées les personnes contrevenantes aux stipulations contractuelles en ce qui concerne le bruit et la circulation nocturnes, la déclaration de fausses informations lors de l'inscription ou de manière générale toute personne qui aurait un comportement irrespectueux dans l'enceinte du camping.

Le camping rappelle que les mineurs ne sont pas acceptés sans la présence sur le camping de leur parent ou responsable légal direct pendant toute la durée de leur séjour. Les mineurs sont sous la responsabilité des adultes qui les accompagnent.

La réservation d'un emplacement camping ou d'un hébergement étant nominative, elle ne peut être sous-louée ni même cédée.

- Responsabilité civile : le camping a souscrit une responsabilité civile pour tous dommages corporels, matériels et immatériels dont il pourrait être tenu responsable. Le demandeur doit en apporter la preuve formelle. Le Camping se dégage de toutes responsabilités en cas de vols, dégradations des tentes, caravanes ainsi que leur contenu, en cas d'aléas liés à l'environnement naturel : chutes de pommes de pins, résine, inondations des installations et événements climatiques liés aux intempéries...

À l'arrivée au camping, le client doit disposer :

- d'une assurance responsabilité civile en cours de validité.
- d'une assurance pour le matériel qui lui est mis à disposition par le camping,
- Il doit être en mesure de produire les attestations si elle lui sont demandées

Il est rappelé également que le parking n'est pas gardé et que le stationnement se fait aux risques et périls de l'utilisateur.

## **9. Heure d'arrivée et de départ :**

### **9.1 Arrivée :**

**Consultez nos horaires d'ouverture :** <http://www.camping-cap.com/infos-pratiques/>

- Camping : à partir de 14h00 et jusqu'à la fermeture de la réception
- Lodges Nature : de 17h00 à la fermeture de la réception

### **9.2 Départ :**

- Camping : avant 12h00, à partir de 8h30 (9h00 en mai) dans le cas d'un paiement le jour du départ.
- Lodges Nature : Entre 8h30 (9h en mai) et 10h00 le mercredi ou le samedi du départ, après inventaire. Ou pendant les horaires d'ouverture de la réception en cas de départ anticipé (consultez la Réception).

Pour tout départ au-delà, une nuit supplémentaire sera facturée

## **10. Non-présentation sur le terrain de camping :**

Au-delà de 24 heures de non présentation sur un emplacement ou un hébergement et sans nouvelle de votre arrivée (de préférence par mail), le camping disposera de votre emplacement/hébergement.

Nous retiendrons alors les frais de dossier, plus les 25% (acompte) en application de nos conditions de vente.

## **11. Refus d'accès au camping ou de réservation :**

La Direction se réserve le droit de refuser l'accès/la réservation aux personnes n'ayant pas respecté les CGV et le règlement ou ayant présenté des défauts de paiement (y compris les années antérieures).

**Ainsi vous acceptez l'intégralité des présentes conditions générales de vente et de réservation, enregistrées par le camping municipal du Cap de l'Homy et acceptez de vous conformer au règlement intérieur.**

## 12. Informatique et liberté et Droit à l'image :

- Les informations que vous nous communiquez à l'occasion de votre séjour ne seront transmises à aucun tiers. Ces informations seront considérées comme étant confidentielles. Elles seront utilisées uniquement par le camping pour le traitement de votre séjour et pour personnaliser la communication envers nos clients. Conformément au règlement européen sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Pour cela il suffit de nous en faire la demande par courrier à l'adresse suivante en nous indiquant votre nom, prénom et adresse :  
**Camping du Cap de l'Homy 600 avenue de l'océan – 40170 Lit et Mixe**
- Au cours de votre séjour, vous pouvez être photographiés ou filmés et paraître sur nos prochains supports publicitaires. En cas de refus de votre part, veuillez nous le notifier par lettre recommandée, accompagnée d'une copie de votre pièce d'identité.

Lit et Mixe, le 02/12/2020